

Compte rendu de la plénière du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT du 30 juin 2022

(Salle des fêtes ; St-Denis-lès-Bourg -17h30/20h00)

Objet : présentation qualité de l'eau du territoire – Atelier « sobriété foncière » -Actualités

*PJ : Présentations « Qualité de l'eau potable-Information sur le Métolachlore ESA » ;
Délibération DC du 20.06.2022 « Avis Méthanisation du Conseil de développement »*

Membres du Conseil de développement inscrits :

M. Charles BERNARD – AOC Beurre et crème, Syndicat de promotion de la crème et du beurre de Bresse M. Jean-Michel DEFRANCE - Territoire Bourg Agglo M. Eric DUBIEL - ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI) M. René DUCAROUGE - Centre Ain initiative M. Jacques FONTAINE - Territoire Bresse M. Xavier FROMONT — Co-président - Association pour le développement de l'agriculture biologique (ADABio) Mme Nicole GUILLERMIN – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01)	Mme Dominique HANROT – Bresse Nature Environnement (BNE) M. Emmanuel HYVERNAT - France Nature Environnement Ain (FNE Ain) Mme Arlette MOREL - Office du Tourisme « Bourg-en-Bresse Destination » M. Gérard PERRIN - Territoire Bourg agglo M. Jean-Paul PEULET –Bresse Energie Citoyenne (BEC) Mme Valérie PONCIN - Territoire Bresse Revermont M. Michel SARBACH - Artisans du Monde Mme Catherine TESTUD – Territoire Bresse
---	---

Membres du Conseil de développement excusés :

Mme Agnès BERTILLOT - Co-présidente Confédération des moyennes et petites entreprises (CPME) Mme Françoise BLONDEL-PELISSON – Mécabourg Mme Catherine BOITEL - ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI) M. Laurent CANU - Ainterexpo (SOGPEA) M. Pascal CUISANT – Confédération Française de l'Encadrement-Confédération générale des Cadres (CFE-CGC) Mme Anne-Sophie DAUJAT - France Nature Environnement (FNE)	M. Jean-Pierre DELPERIE – Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain (CCI 01) M. Christian FAUVRE – Chambre d'Agriculture Mme Julie LACROIX-RAVANAT – Alimentec Mme Emmanuelle MARVIE -Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain (CCI 01) M. Thierry MERAT – Bourg Habitat M. Christian MILLET - Bourg Nature Environnement (BNE) M. Pierre PERDRIX - Territoire Bresse Revermont M. Jean-Pierre PETIT – Confédération française démocratique du travail (CFDT) M. Jacques TOULEMONDE – Association AutosBus
--	--

Présence et excuses du Grand Bourg Agglomération :

Présents :

Maxime **ALTAN**- Stagiaire AgriTech - Service Agriculture Alimentation

Carole **BERTRAND** –Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité - Coordinatrice du Conseil de développement

Alix **BOUGAIN** - Responsable du service Agriculture Alimentation

Emilie **CHAUMONT** - Chargée de missions eau, agriculture et territoires

Emilie **GOYFFON**-Responsable service eau potable - Direction grand cycle de l'eau

Alexandre **JOLIVET** – **Directeur du Grand Cycle de l'eau**

Excusés :

Adeline **BRUNET** – Directrice Générale Adjointe de la Transition écologique des territoires

Guillaume **FAUVET** – **Maire de Saint Denis-lès-Bourg, Vice-président CA3B** en charge de la stratégie territoriale et du foncier- **Référent élu du Conseil de développement**

Thomas **MEEKEL**- Directeur Général Adjoint Services Publics de l'Environnement

Xavier FROMONT, **Co-président** du Conseil de développement introduit la séance, remercie tous les membres présents et nomme les personnes excusées dont **Agnès BERTILLOT**, co-présidente. Il rappelle l'ordre du jour après le tour de table de présentation :

1. Approbation du compte rendu de la plénière du 19 mai 2022
2. Présentation « Qualité de l'eau potable-Information sur le métolachlore ESA » par **Alexandre Jolivet**, Directeur du Grand cycle de l'eau de Grand Bourg Agglomération, et **Emilie GOYFFON**, Responsable service eau potable de la direction Grand cycle de l'eau.
3. Échanges avec les participants
4. Résultats de l'atelier « sobriété foncière » de la plénière du 19 mai présentés par **Gérard PERRIN** et suite des travaux (propositions pour la lettre de mission)
5. Dernières actualités et perceptives pour l'automne

1. Approbation un compte-rendu de la plénière du 19 mai 2022

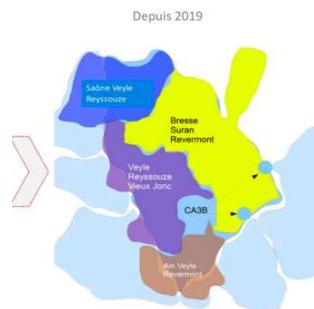
Le compte rendu de la plénière du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il a été enlevé dans ce compte rendu la phrase « à des concentrations excédent la limite de qualité, sans risque sanitaire ». Le but de la présentation aujourd'hui est d'expliquer ces mesures.

2. Présentation « Qualité de l'eau potable-Information sur le métolachlore ESA »

*Par **Alexandre JOLIVET**, Directeur du Grand Cycle de l'eau et **Emilie GOYFFON**, Responsable service eau potable de la direction Grand cycle de l'eau. (cf annexe)*

Pour rappel, La **Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse** a la compétence « eau potable et assainissement » depuis 2019. Elle exerce la compétence en direct (régie) pour les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Just, Pouillat et Cize. Les syndicats d'eau intercommunaux exercent l'activité pour les autres communes du territoire.



4

Une altération par le Métolachlore ESA (MESA), sous-produit d'herbicide, dans la ressource en eau de Lent et Péronnas a été constatée, ainsi que sur le territoire des syndicats d'eau « Bresse Suran Revermont » et « Ain Veyle Revermont ».

Les concentrations sont sans risque sanitaire mais supérieures à la limite de qualité (*qualité réglementaire fixée par des paramètres aussi bien microbiologiques que chimiques*).

Des contrôles ont lieu tous les 15 jours. L'ARS (Agence régionale de santé), la Préfecture, le Département, les Syndicats d'eau, la Chambre d'Agriculture suivent de près ces concentrations, pour accompagner au mieux l'EPCI. La population du territoire est prévenue depuis décembre 2021.

La communauté d'agglomération doit prendre des mesures curatives et préventives. Dès que Grand Bourg Agglomération aura reçu le retour de la demande de dérogation auprès de la Préfecture, l'EPCI aura 3 ans pour avoir un taux inférieur à la limite de qualité. Les mesures curatives et préventives sont donc pour l'instant en réflexion, elles sont très complexes (voir présentation). Pour exemples :

- Le renouvellement d'une nappe phréatique sur le territoire peut prendre entre 15 et 20 ans.
- Le filtrage de l'eau (Charbon actif) est très onéreux
- Les différents captages présentent des taux différents, ce qui entrainera des mesures adaptées
-

Xavier FROMONT et **Alexandre JOLIVET** précisent que les **mesures préventives liées à l'agriculture** seront détaillées dans un second temps avec **Adeline BRUNET**. La date est à définir avec le bureau du CD, si possible dès septembre 2022.

3. [Échanges](#)

La présentation a suscité un vif intérêt. Voici pêle-mêle quelques échanges et questionnements qui ont suivis la présentation d'**Alexandre JOLIVET** et **Emilie GOYFFON**.

- On constate de nouveau que l'intensification du travail du sol, la non-couverture du sol, diminuent l'absorption du sol des produits phytosanitaires et augmentent leur concentration dans la nappe phréatique ;
- Est-ce que les mesures préventives sont efficaces ? les mesures préventives précédentes ont eu peu d'actions. Nécessité de passer sur de la contractualisation.
- Si Lent était alimenté par le captage de sa commune, peut-être que les 20 exploitants agricoles seraient plus investis pour réduire les produits phytosanitaires ?
- Est-ce qu'un changement de production serait envisageable ? des évolutions de pratiques ? par exemple favoriser l'agriculture biologique.
- Quel est le rôle d'accompagnement de chambre d'agriculture sur le sujet ?
- Quels retours d'expériences Paris ? Rennes ? la Bretagne ?
- La ville de Vienne a passé un accord pour la non-utilisation du MESA (sur un territoire en Bretagne aussi)
- Il serait intéressant de faire intervenir l'association CDA (contrôle de dispositif de surveillance)
- L'atrazine, herbicide aujourd'hui interdit, se retrouve régulièrement dans l'eau de consommation. Il est persistant. Qu'en sera le MESA ?
-

Ces questionnements seront repris avec **Adeline BRUNET** lors d'un second échange sur le sujet et l'agriculture.

4. Résultats de l'atelier « sobriété foncière » et suite des travaux

Reprise du compte rendu de la séance de travail du groupe « sobriété foncière » du 21 juin par **Gérard PERRIN** (Compte rendu en annexe).

Il rappelle la loi sur la « sobriété foncière » et précise que le rapport du CD aux élus sera constitué d'une sorte de cahier de recommandations suite à l'atelier de la plénière du 19 mai 2022 et des visites qui auront lieu sur le territoire, visant des projets d'aménagement « réussis », appréciés des habitants.

Martine BURTIN, Directrice de l'aménagement, après invitation du CD, confirme sa participation et son soutien technique au groupe.

Une dernière séance est prévue le mardi 12 juillet à 18h, en salle 1^{er} étage de l'agglo avant l'automne.

5. Les dernières actualités

- **L'avis sur la méthanisation du CD est passée en conseil communautaire le 20 juin (voir annexe)**

Le service communication a la charge de mettre cet avis sur le site internet, sur le site des élus et sur le site des agents.

Dès que cela sera fait, un mail partira au groupe « méthanisation ».

- **Communication sur le CD**

LE CD demande que lors d'une prochaine plénière la presse soit convoquée pour promouvoir cette instance. Ce sujet sera discuté en bureau CD.

- **Le Comité des partenaires sur la mobilité**

Le CD a participé au comité des partenaires sur la mobilité, le sujet est la prochaine DSP.

- **Départ en retraite de Carole BERTRAND**

Xavier FROMONT remercie **Carole BERTRAND**, animatrice du Conseil de développement depuis mars 2018 et le CD lui offre un magnifique bouquet.

Carole BERTRAND remercie à son tour le CD :

« Je quitte votre groupe à regret, il y aurait tant de sujets enrichissants à travailler pour une vie la meilleure possible sur le territoire, dans le respect de l'humain et de la nature.

Nous avons abordé des sujets passionnants et actuels, nous avons toujours travaillé dans un climat de confiance et une ambiance sympathique.

Je pense profondément que la participation citoyenne et l'intelligence collective sont des sources inépuisables, et que les élus peuvent s'en servir pleinement.

Je vous remercie sincèrement et vous souhaite une bonne continuation. »

Prochaine plénière en septembre 2022 (à confirmer)

Autre date :

- **Le 12 juillet, 18h, groupe Sobriété foncière : proposition de sujet pour mission CD**